

ARGIBIO

Date de préparation 21-oct.-2013

Date de révision 20-avr.-2015

Numéro de révision: 2

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code produit ZCG01
Numéro d'enregistrement REACH Exempté conformément à l'Annexe V.7
Substance pure/préparation Substance

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Support de culture.
Catégorie de produit -
Domaine d'utilisation SU1 - Agriculture, sylviculture, pêche

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

Fournisseur
UPL France
Energy Park
132-190 Boulevard de Verdun
92400 COURBEVOIE
Tél.: + 33 (0)1 46 35 92 00
e-mail : contact.uplfrance@uniphos.com
Adresse e-mail fds.cerexagri@uniphos.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence (CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670

France
ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
Centres Antipoison :
Angers : 02 41 48 21 21
Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 0 825 812 822
Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25
Nancy : 03 83 32 36 36
Paris : 01 40 05 48 48
Rennes : 02 99 59 22 22

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance

Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008

Non dangereux Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Code(s) R -

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

Non dangereux Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008) P102 - Tenir hors de portée des enfants
P260 - Ne pas respirer les poussières
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

2.3 Autres dangers

Ce produit contient moins de 1 % de quartz alvéolaire.

Selon le type de manipulation et d'utilisation (par ex., broyage, séchage), des particules de silice cristalline alvéolaire (quartz) sont susceptibles d'être générées. Une inhalation prolongée et / ou massive de poussières de silice cristalline alvéolaire peut provoquer une fibrose pulmonaire, communément appelée silicose. Les principaux symptômes de la silicose sont la toux et l'essoufflement. L'exposition professionnelle aux poussières de silice cristalline alvéolaire doit être surveillée et contrôlée.

Ce produit doit être manipulé avec précaution pour éviter la génération de poussières.

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom chimique	No.-CAS	N° CE	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	No REACH.
Argile kaolinique naturelle calcinée	92704-41-1	296-473-8	90 - 100	-	-	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

Remarque Le kaolin calciné est une substance UVCB (substances de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériels biologiques).
Ce produit contient moins de 1 % de quartz alvéolaire.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Contact oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste

Contact avec la peau Aucune mesure de premier soin nécessaire.

Ingestion Aucune mesure de premier soin nécessaire.

Inhalation Amener la victime à l'air libre

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter les symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Non combustible. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Moyens d'extinction déconseillés Aucune information disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger spécial Aucune information disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez la génération de poussières en suspension dans l'air, portez des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Évitez de balayer à sec et utilisez des systèmes de nettoyage avec vaporisation d'eau ou par le vide pour éviter la génération de poussières en suspension dans l'air. Portez des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale en vigueur.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Évitez la génération de poussières en suspension dans l'air. Prévoyez des systèmes d'aspiration appropriés aux emplacements où les poussières en suspension dans l'air sont générées. En cas de ventilation insuffisante, portez des équipements de protection respiratoire adaptés. Manipulez les produits emballés avec précaution pour éviter tout éclatement accidentel. Si vous avez besoin de conseils sur les techniques de manipulation en toute sécurité, contactez votre fournisseur ou consultez le Guide de bonnes pratiques auquel il est fait référence à la section 16.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation

Se laver les mains après manipulation

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques / précautions

Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air et évitez leur dispersion par le vent pendant le chargement et le déchargement. Maintenez les conteneurs fermés et stockez les produits emballés de manière à éviter tout éclatement accidentel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

Si vous avez besoin de conseils sur des utilisations particulières, contactez votre fournisseur ou consultez le Guide de bonnes pratiques auquel il est fait référence à la section 16.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition	Respectez les limites d'exposition réglementaires sur le lieu de travail pour tous les types de poussières en suspension dans l'air (par ex., poussière totale, poussière alvéolaire, poussière de silice cristalline alvéolaire). Pour connaître les valeurs limites d'exposition professionnelle dans votre pays, consultez un hygiéniste du travail compétent ou les autorités locales de réglementation.
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Aucune information disponible
Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Aucune information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques	Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air. Travaillez en systèmes clos, utilisez des systèmes d'aspiration des locaux ou toute autre forme de dispositif pour conserver les niveaux de poussières en suspension dans l'air en deçà des limites d'exposition spécifiées. Si les opérations génèrent des poussières, des fumées ou des brouillards, utilisez un système de ventilation pour maintenir l'exposition aux particules en suspension dans l'air en deçà de la limite d'exposition. Mettez en place des mesures organisationnelles, par ex. en isolant le personnel des zones poussiéreuses. Retirez et lavez les habits sales.
-----------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux de protection en cas de risque de blessures pénétrantes de l'oeil.
Protection de la peau	Aucune exigence spécifique. Pour les mains, voir ci-dessous. Il est recommandé que les travailleurs souffrant de dermatoses ou dont la peau est sensible utilisent des protections appropriées (par ex. vêtements de protection, crème protectrice).
Protection des mains	Il est recommandé que les travailleurs souffrant de dermatoses ou dont la peau est sensible utilisent des protections appropriées (par ex. gants, crème protectrice). Lavez-vous les mains à la fin de chaque session de travail.
Protection respiratoire	En cas d'exposition prolongée aux poussières en suspension dans l'air, portez un équipement de protection respiratoire conforme aux exigences de la législation européenne ou nationale.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Évitez la dispersion par le vent.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	blanche
État physique	Poudre
Odeur	inodore

<u>Propriété</u>	<u>VALEURS</u>	<u>Remarques/ Méthode</u>
pH	5 - 8	(100 g/l dans l'eau à 20 °C)
Point de fusion/point de congélation	Aucune information disponible	
Point/intervalle d'ébullition	Sans objet -	
Point d'éclair	Sans objet	
inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable	
Densité relative	2 – 3 g/cm ³	
Hydrosolubilité	négligeable (< 10 ⁻² g/l)	
Solubilité dans d'autres solvants	Acide fluorhydrique : oui	
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible	
température de décomposition	Aucune information disponible	
viscosité	Sans objet	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV	Aucune information disponible
---------------	-------------------------------

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Inerte, non réactif.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

10.5 matières incompatibles

Pas de matières à signaler spécialement

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Aucune information disponible

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Effets locaux

Inhalation

Selon le type de manipulation et d'utilisation (par ex., broyage, séchage), des particules de silice cristalline alvéolaire (quartz) sont susceptibles d'être générées. Une inhalation prolongée et / ou massive de poussières de silice cristalline alvéolaire peut provoquer une fibrose pulmonaire, communément appelée silicose. Les principaux symptômes de la silicose sont la toux et l'essoufflement. L'exposition professionnelle aux poussières de silice cristalline alvéolaire doit être surveillée et contrôlée.

Contact oculaire

Pas d'information disponible.

Contact avec la peau

Pas d'information disponible.

Ingestion

Pas d'information disponible.

Aucun effet connu sur l'environnement

Toxicité chronique

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Domage/irritation de l'œil sensibilisation

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

EFFETS MUTAGÈNES

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Effets cancérogènes

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Effets sur la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

STOT - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucun effet connu sur l'environnement

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4 Mobilité dans les sols

Négligeable.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères de PBT ou de vPvB mentionnés à l'Annexe XIII de REACh.

12.6 Autres effets indésirables

Aucun effet néfaste spécifique connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Dans la mesure du possible, le recyclage est à préférer à l'élimination. Peut être éliminé dans le respect des réglementations locales.
Emballages contaminés	La formation de poussières provenant des résidus présents dans les emballages doit être évitée et une protection adaptée des travailleurs doit être assurée. Stockez les emballages usagés dans des réceptacles fermés. Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués dans le respect des réglementations locales. La réutilisation des emballages n'est pas recommandée. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.
No de déchet suivant le CED	-.
AUTRES INFORMATIONS	-.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	
14.3 Classe de danger	
14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Danger pour l'environnement	
14.6 Dispositions spéciales	

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	
14.3 Classe de danger	
14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Danger pour l'environnement	
14.6 Dispositions spéciales	

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	
14.3 Classe de danger	
14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Danger pour l'environnement	
14.6 Dispositions spéciales	

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE Jusqu'au 31 mai 2015 : non concerné
A partir du 1er Juin 2015 : non concerné

France Répond à la norme NF-U 44-551

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
EINECS/ ELINCS	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
PICCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
Chine	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme
KECL	Est conforme

Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempté d'enregistrement REACh conformément à l'Annexe V.7.

16. Autres informations

Publications du CIRC et du CSLEP

En 1997, le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a conclu que la silice cristalline alvéolaire inhalée sur les lieux de travail est cancérigène pour l'homme. Cependant, le CIRC a également noté que la cancérigénicité n'était pas détectée dans toutes les circonstances étudiées en milieu industriel et qu'elle pouvait dépendre de caractéristiques inhérentes à la silice cristalline. (IARC Monographs on the evaluation of the carcinogenic risks of chemicals to humans, Silica, silicates dust and organic fibres, 1997, Vol. 68, IARC, Lyon, France)

En juin 2003, le Comité Scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP) a conclu :

« que l'inhalation de silice cristalline alvéolaire a comme effet principal chez l'humain d'entraîner l'apparition de silicose. Les données disponibles sont suffisantes pour conclure que le risque de cancer du poumon est accru chez les personnes atteintes de silicose (et non, semble-t-il, chez les employés exemptés de silicose exposés à la poussière de silice dans les carrières et dans le secteur industriel des céramiques). Dès lors, la prévention de l'apparition de la silicose réduira également le risque de cancer. Il est impossible d'identifier clairement un seuil pour le développement de la silicose : toute réduction de l'exposition en réduira par conséquent le risque. »

(SCOEL SUM Doc 94-final on respirable crystalline silica, June 2003)

Des études étaient la thèse que seules les personnes souffrant déjà de silicose courraient un risque accru de cancer. Afin de protéger les travailleurs contre la silicose, les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être respectées et des procédures de gestion du risque mises en place si nécessaire.

Dialogue social sur la silice cristalline alvéolaire

Un accord multi-sectoriel – « Accord sur la Protection de la Santé des Travailleurs par l'observation de Bonnes Pratiques dans le

cadre de la manipulation et de l'utilisation de la silice cristalline et des produits qui en contiennent » – a été signé le 25 avril 2006. Cet accord indépendant, soutenu financièrement par la Commission Européenne, s'appuie sur un Guide des Bonnes Pratiques. L'accord a été publié au Journal officiel de l'Union européenne (2006/C 279/02). Le texte de l'accord et ses annexes, y compris le Guide des Bonnes Pratiques, est disponible sur <http://www.nepsi.eu> et apporte des renseignements utiles et des conseils pour la manipulation des produits contenant de la silice cristalline alvéolaire.

Matériaux de tiers

Dans la mesure où des matériaux non fabriqués ou fournis par IMERYS REFRACTORY MINERALS CLÉRAC sont utilisés en conjonction avec ou à la place de matériaux d'IMERYS REFRACTORY MINERALS CLÉRAC, le client est responsable d'obtenir lui-même, du fabricant ou du fournisseur, toutes les données techniques et autres propriétés concernant ces matériaux ou d'autres matériaux et de se procurer les informations nécessaires à leur sujet. Aucune responsabilité ne saurait être acceptée pour ce qui concerne l'utilisation du produit d'IMERYS REFRACTORY MINERALS CLÉRAC en conjonction avec les matériaux d'un autre fournisseur.

Formation

Les travailleurs doivent être informés de la présence de silice cristalline et formés à son utilisation appropriée et à la manipulation de ce produit, conformément aux réglementations en vigueur.

Date de préparation 21-oct.-2013

Date de révision 20-avr.-2015

Remarque sur la révision sections mises à jour: 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Fin de la Fiche de données de sécurité